



Modalités d'inscription aux séjours proposés par l'UCPA

Vous souhaitez inscrire vos enfants à l'un des séjours proposés par L'UCPA, merci de suivre la procédure détaillée ci-après :

- Consulter le catalogue sur ucpa.com
- Sélectionner le séjour qui vous convient
- Pré-réserver auprès d'UCPA par mail à nantes@ucpa.asso.fr en notifiant bien dans l'objet du mail « SRIAS Nouvelle Aquitaine »
- Une option sera alors posée sur votre séjour. **À partir de cette étape, vous avez 5 jours pour effectuer les actions suivantes :**
 - 1– Contacter la SRIAS Nouvelle Aquitaine par mail à l'adresse suivante : srias@nouvelle-aquitaine.gouv.fr en joignant le devis du séjour, votre dernier bulletin de salaire et votre dernier avis d'imposition.
 - 2– La SRIAS vérifiera votre éligibilité et calculera votre QF afin de connaître le montant de la subvention qui vous sera allouée.
 - 3– La SRIAS vous fera un retour par mail en mettant en copie l'UCPA.
 - 4– Vous pouvez finaliser votre réservation auprès de l'UCPA et régler ce que vous devez.